



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

armement

Question écrite n° 56405

## Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur le programme de développement technologique mené par l'US Air Force qui devrait aboutir à la mise sur orbite d'un laser embarqué sur satellite en 2012. Ce laser pourrait conduire au développement d'un ensemble de satellites assurant la défense des Etats-Unis en interceptant et détruisant en vol tout missile menaçant son territoire. Ce programme se heurterait aujourd'hui aux interdictions inscrites dans le traité sur les missiles anti-balistiques (ABM) qui pourrait cependant être, le cas échéant, révisé. En conséquence, il lui demande si la France travaille sur un projet semblable.

## Texte de la réponse

Les Etats-Unis financent deux programmes basés sur l'utilisation de laser de puissance pour l'interception de missiles balistiques. Le premier programme, dirigé par l'US Air Force, est un système de laser embarqué sur avion destiné à être déployé en cas de conflit contre un Etat possédant des missiles balistiques. Ce système doit permettre d'engager les missiles balistiques ennemis pendant les premiers moments de leur trajectoire constitués par la phase propulsée de leur vol. Il devrait alors utiliser un laser mégawatt embarqué dans un avion gros porteur de type Boeing 747-400. Ce système, qui se trouve actuellement dans la phase de développement et dont le déploiement initial devrait intervenir à partir de 2009, n'a pas encore fait l'objet d'essai d'interception. Le second programme, conduit par la Ballistic Missile Defense Organization en coopération avec l'Air Force, est un programme de recherche amont destiné au déploiement d'une constellation de 20 satellites équipés de laser de puissance qui pourrait détruire des missiles au cours de leur phase propulsée. La mise en place d'un démonstrateur technologique en orbite est prévue pour les années 2010-2012. Si ce système était déployé, il se trouverait en contravention avec l'article 5 du traité Antiballistic missile liant la Russie et les Etats-Unis. C'est pourquoi son déploiement n'est pas prévu pour l'instant. La France n'étudie pas, pour sa part, ce type de défense antimissiles.

## Données clés

**Auteur :** [M. Armand Jung](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 56405

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 15 janvier 2001, page 229

**Réponse publiée le :** 5 mars 2001, page 1373